

La suédoise veut accélérer la dégressivité pour faciliter la remise à l'emploi

- Le Premier ministre prépare un « deal pour l'emploi ».
- Mais une mesure hérisse les syndicats : une dégressivité plus rapide des allocations de chômage.

DECODAGE

Le Premier ministre est boulimique, si l'on ose dire. Pas question pour lui de se contenter de boucler le budget 2019. Charles Michel a une autre ambition : un « deal pour l'emploi », un « jobs deal », visant à remédier à ce qu'il qualifie, nous dit-on, de paradoxe du marché du travail en Belgique, à savoir, la coexistence, d'une part, d'un chômage élevé et d'un taux d'activité relativement faible et, d'autre part, d'un nombre important d'emplois vacants.

1 Une indemnité plus élevée durant les premiers mois

L'Open VLD et la N-VA, les deux partis flamands ne s'en cachent pas, veraient d'un bon œil la limitation dans le temps des allocations de chômage. Ni les sociaux-chrétiens flamands ni les réformateurs francophones n'y sont favorables. Mais une autre idée a été déposée sur la table de la suédoise : une dégressivité plus rapide des allocations de chômage.

Dégressives, elles le sont déjà aujourd'hui. Si celui qui perd son emploi reçoit, durant les trois premiers mois de chômage, 65 % de son dernier salaire (plafonné à un peu plus de 2.600 euros), cette indemnité se réduit ensuite, plus ou moins rapidement selon la situation familiale et le parcours professionnel, pour arriver après 48 mois (au maximum) à un montant forfaitaire (mais toujours modulé selon les charges de famille).

Selon le projet actuellement à l'examen, l'allocation serait plus élevée qu'aujourd'hui durant les premiers mois de pointage. En revanche, elle diminuerait plus rapidement vers le minimum forfaitaire. « L'objectif n'est pas budgétaire. Il ne s'agit pas d'économiser de l'argent sur le dos des chômeurs, mais de répartir les allocations différemment au cours du temps », insiste-t-on du côté du MR. Comprenez : pour accélérer le retour à l'emploi.

2 Former aux métiers en pénurie

Au MR, on insiste sur un point essentiel : la dégressivité plus rapide des allocations de chômage s'intégrerait dans le « jobs deal » du Premier ministre. De quoi s'agit-il ? D'une vingtaine de mesures visant à favoriser la remise au travail, en favorisant la mobilité et la formation en particulier dans les métiers en pénurie, par des incitants en faveur des employeurs et des travailleurs, mais aussi des Régions (puisque la matière est régionalisée). On évoque ainsi la possibilité d'exonération fiscale fédérale ou le recours aux fonds sectoriels dédiés à la formation.

« Le gouvernement fédéral a pris des mesures réduisant le coût du travail pour résorber le handicap de compétitivité ; il a ensuite réformé l'impôt des sociétés. La priorité désormais est de

prendre des mesures en faveur des métiers en pénurie. L'enjeu est important : les instances européennes estiment qu'il y aurait 130.000 emplois potentiellement non pourvus », nous glisse-t-on.

La suédoise, c'est clair, mise aussi sur les effets retour d'une telle stratégie. Plus de gens qui trouvent ou retrouvent un emploi, c'est moins de dépenses d'allocations de chômage et des rentrées fiscales et parafiscales supérieures pour l'Etat. Et, pour les ménages, des gains de pouvoir d'achat.

3 Un accord entre interlocuteurs sociaux

Le gouvernement fédéral ne s'est pas contenté d'associer les Régions au « jobs deal », elle a également invité les interlocuteurs sociaux à soumettre leurs propositions. Le « Groupe des Dix » (G10) a finalisé un accord ce mercredi matin. La primeur de son contenu a été réservée au Premier ministre. On sait néanmoins qu'il sera question d'harmoniser l'offre de formations, qui doit être mieux coordonnée.

Les syndicats ont obtenu également une évaluation scientifique de l'ampleur des pénuries et des fonctions critiques.

En effet, entre les estimations surfaites du Conseil supérieur de l'emploi (quelque 200.000 emplois) et celles des offices régionaux de l'emploi, il est difficile d'y voir clair. Et cela d'autant plus que, si le problème touche les trois Régions du pays, il est plus aigu en Flandre, où le vieillissement de la population produit ses premiers effets sur le marché du travail. Par ailleurs, si le VDAB gère près de trois quarts des offres diffusées en Flandre, Actiris et le

Forem n'en diffusent que la moitié (voire un peu moins). Et pas forcément les plus faciles à satisfaire. Il importe donc d'avoir un tableau clair de la situation avant d'envisager des mesures qui pourraient s'avérer inefficaces.

De leur côté, les employeurs ne sont pas repartis bredouilles de la négociation. Ils ont obtenu qu'une prime soit envisagée pour les entreprises qui s'impliquent dans la formation en alternance. Car si beaucoup ont foi dans les vertus de ce type d'apprentissage pour les métiers techniques et manuels, moins nombreux sont les patrons qui s'y engagent. Il s'agirait donc de les motiver et de compenser la perte de productivité qu'engendre l'écolage d'un apprenant.

Enfin, il est prévu que le sujet revienne lors des négociations du prochain accord interprofessionnel (AIP). Il s'agirait notamment d'envisager une meilleure coordination des politiques de formation sectorielles. Histoire de s'inspirer des bonnes pratiques.

4 Le banc syndical hausse le ton

Le Premier devrait rencontrer les interlocuteurs sociaux après avoir pris connaissance de leurs propositions. Mais il risque d'être accueilli plutôt fraîchement par le banc syndical. Outre la dégressivité plus rapide des allocations de chômage, il se murmure également que la N-VA plaide en faveur d'un

relèvement anticipé de l'âge minimal pour le RCC, le régime de chômage avec complément d'entreprise, qui doit passer à 59 ans l'an prochain, puis à 60 ans en 2020.

« J'attends un plan qui permette d'augmenter le taux d'emploi et de répondre au problème des pénuries. Mais les premiers ballons d'essai en provenance du gouvernement – la dégressivité –, de la NVA – réduire encore l'accès

au RCC – ou des patrons – qui demandent, encore une fois, de réduire les charges salariales – ne sont pas de bonnes pistes !, réagit Robert Vertenueil, président de la FGTB. Comment peut-on imaginer un quart de seconde que le fait d'accélérer la dégressivité des allocations de chômage pour la caissière du Carrefour ou le travailleur de Caterpillar va lui permettre de répondre à une offre d'emploi de technicien en informatique ou d'infirmière ? »

« Que le gouvernement se préoccupe du fonctionnement du marché du travail, c'est très bien. Il est logique que le Premier ministre s'en empare. Si on parvient dans ce pays à faire un fédéralisme de coopération plutôt que de rivalité entre niveaux de pouvoir, je m'en réjouis également. Mais accentuer la dégressivité des allocations de chômage, pour nous, c'est vraiment de la provocation. Ce n'est en rien une réponse à la

question de l'absence d'emplois pour une certaine catégorie de personnes, ni tout simplement une proposition décente en 2018 », renchérit Marie-Hélène Ska, secrétaire générale de la CSC.

La rentrée sociale pourrait être chaotique. D'autant qu'il a déjà quelques dossiers lourds sur la table, notamment le nouveau régime des pensions qui hérisse les syndicats. « La balle est dans le camp du gouvernement, prévient Robert Vertenueil. Il peut revenir à de meilleures intentions dans le dossier des pensions, prendre des mesures en matière budgétaire pour aller chercher l'argent là où il est plutôt que dans la poche des travailleurs, et avoir un vrai plan pour l'emploi qui soit équilibré et pas uniquement des cadeaux aux entreprises. » ■

**DOMINIQUE BERNIS
BERNARD DEMONTY
PASCAL LORENT**

PRÉPENSIONS

Carrefour : Peeters approuve le plan

Le ministre de l'Emploi Kris Peeters a approuvé ce mercredi le plan social conclu en juin dernier entre syndicats et direction de Carrefour Belgique. Ce faisant, il a validé la possibilité pour les travailleurs licenciés âgés d'au moins 56 ans de bénéficier d'un régime de chômage avec complément d'entreprise ou RCC (ex-prépension). On s'en souvient, l'annonce de la conclusion de ce plan avait suscité une poussée de fièvre dans les rangs de la N-VA, singulièrement dans le chef du ministre flamand de l'Emploi, Philippe Muyters. Ce dernier (à l'inverse de ses homologues bruxellois et wallon) s'est opposé au recours au RCC, jugeant que ce régime

n'incite pas suffisamment le travailleur à rechercher un nouvel emploi. Kris Peeters est donc passé outre, estimant qu'il fallait mettre fin « à l'insécurité des travailleurs ». Le ministre fédéral a toutefois obtenu de la direction de Carrefour qu'elle s'engage à octroyer 500 euros supplémentaires pour chaque formation d'un travailleur en RCC à un métier en pénurie. Pas suffisant pour convaincre Philippe Muyters, qui a déploré la décision de Kris Peeters. D'aucuns s'attendent à ce que les nationalistes flamands remettent le dossier du RCC sur la table du gouvernement, afin d'obtenir un nouveau coup de vis dans les conditions d'accès.

B. P.

CE QU'EN PENSE LE DIRECTEUR D'ACTIRIS

« Il faut investir dans l'humain et pas sanctionner »

Grégor Chapelle, le directeur d'Actiris, l'office bruxellois de l'emploi, critique la dégressivité renforcée des allocations de chômage, envisagée au fédéral.

Que pensez-vous de l'idée d'augmenter les allocations juste après la perte d'emploi, puis de les faire baisser plus vite ensuite, pour inciter le demandeur d'emploi à chercher du travail ?

C'est une mesure purement idéologique, qui s'appuie sur la culpabilité individuelle. C'est l'opposé de ce que nous faisons, nous insistons sur les solutions et pas sur l'exclusion. Et on voit que cela fonctionne : le chômage des jeunes baisse à Bruxelles beaucoup plus que dans les autres villes belges. Les études récentes démontrent que, quand il y a dégressivité et sanctions financières ou exclusions, les personnes se concentrent sur leur survie et pas sur la recherche d'un emploi.

C'est-à-dire ?

Juste avant la baisse des allocations, les personnes se demandent comment elles vont nouer les deux bouts, et ne pensent pas à leur recherche d'emploi. Des études ont aussi été

menées en Grande-Bretagne, où l'allocation de logement baisse avec la durée du chômage, et là aussi, le nombre de personnes qui retrouvent du travail baisse. Les spécialistes de l'emploi savent que le pire effet pour le chômeur, c'est la perte de l'estime de soi. Plus la durée du chômage augmente, plus il y a un effet de désapprentissage dans le chef du chômeur, qui perd ses compétences. Et si on ajoute à cela la dégressivité, la perte d'estime de soi est renforcée.

Les défenseurs de cette mesure estiment que cela peut permettre de remédier à la pénurie d'emplois à laquelle nous faisons face. Votre avis ?

Pour nous, il faut faire l'inverse : supprimer les effets de la dégressivité pour les personnes qui suivent une formation à un métier en pénurie. Parce que croire que les pénuries touchent des métiers peu qualifiés, c'est du simplisme. Ce que nous constatons, c'est que les offres disponibles pour ces métiers finissent par être remplies par des personnes qui travaillent déjà, pas par des chômeurs. On remplace un travailleur par un autre et cela ne crée pas d'emploi. Pour nous, il faut investir dans l'humain, et pas sanctionner.

B.DY